

Monique et Michel BONNARD

**M. Pierre VIGNAL
Etude Tronche – Aubignat
Notaires Associés
65 Bd F. Mitterrand
BP 473
63013 CLERMONT FERRAND CEDEX 15**

Clermont Ferrand, le 7 mai 2008

Dossier Tallandier

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 02 Mai qui a retenu toute notre attention.

Cet équipement a été posé par notre maçon, selon les règles habituelles.

Le débord sur la propriété voisine est de l'ordre de 2 à 3 cm, ce qui est nécessaire si le fonds voisin souhaite à terme faire crépir ce muret.

Si une implantation se faisait en limite de propriété, nous ne nous opposerions pas à ce que le fonds voisin scie ce débord, si nécessaire, au droit de la construction.

Espérant avoir répondu à votre attente,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel BONNARD